



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 20.05.2022

Numéro de publication: HR02-1005479230

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Mountain Resort Real Estate Fund SICAV, Sion

Mountain Resort Real Estate Fund SICAV
c/o Lathion Berney & Associés SA
Place de la Gare 2
1950 Sion

Mountain Resort Real Estate Fund SICAV, à Sion, CHE-400.534.841, société d'investissement à capital variable (sicav) (No. FOSC 122 du 28.06.2021, Publ. 1005231187). Modification des statuts: 20.04.2022. Nouveau but: Le but unique de la société est la gestion de sa fortune ou de ses compartiments sous forme de placement collectif de capital selon la LPCC et ses ordonnances (la « législation sur les placements collectifs») ainsi que la constitution du capital-actions des investisseurs et la distribution d'actions aux investisseurs. La SICAV immobilière investit le(s) compartiment(s) Investisseurs, tel(s) que défini(s) à l'art. 3 al. 4 dans des placements directs et indirects dans le secteur immobilier, dans le domaine de la résidence de tourisme ou le domaine hôtelier. Les investissements s'effectueront essentiellement dans des zones touristiques, notamment les régions de montagne, à travers toute la Suisse. Afin d'atteindre cet objectif, la SICAV investit dans des valeurs immobilières au sens de l'art. 59 LPCC, à savoir notamment, dans des immeubles et leurs accessoires. La SICAV peut en outre placer tout ou partie de sa fortune ou de la fortune de ses compartiments dans la mesure autorisées par le règlement de placement. La politique de placement et ses restrictions ainsi que les techniques et instruments de placement sont réglés de manière détaillée dans le règlement de placement. Sous réserve des besoins en valeurs mobilière à court terme de la SICAV, le Conseil d'administration de la SICAV a pour politique d'investir le compartiment Entrepreneurs dans des obligations, notes et autres titres de créance ou droits de créance à revenu fixe ou variable, libellés en franc suisse, de la Confédération suisse ainsi que les avoirs en banque à vue ou à terme jusqu'à une échéance de douze mois auprès de banques qui ont leur siège en Suisse. La SICAV immobilière peut également acquérir les valeurs mobilières et immobilières indispensables dans l'exercice direct de son activité d'exploitation. La SICAV immobilière peut, dans les limites fixées par la loi, prendre toutes les mesures et effectuer toutes les opérations qu'elle juge pertinentes et adéquates pour atteindre son but. [Modifications des statuts sur des points non soumis à publication].

Registre journalier no 1850 du 17.05.2022

Précédente publication dans la FOSC: no 122, Date: 28.06.2021

Point de contact: Registre du commerce du Valais Central